

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 23 FÉVRIER 2021**

DÉLIBÉRATION N° 21-005 : MODIFICATION DE LA LISTE DES DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES"

En raison du souhait des élus de mandater certaines dépenses concernant les aînés sur le budget de la Commune en lieu et place du budget du CCAS, il est nécessaire de délibérer afin de modifier la liste des dépenses à imputer à cet article.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à cette liste les dépenses suivantes :

- le goûter des aînés, les colis des aînés, l'animation et le repas des aînés, les ateliers et animations de la semaine bleue.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-006 : PARTICIPATIONS AU TICKET-SPORT ET AUX CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

Il a été décidé de mandater à compter du 1^{er} janvier 2021 ces aides sur le budget de la Commune et non plus sur celui du CCAS. Il convient donc de prendre une délibération par la Commune pour cela.

Monsieur le Maire demande donc de valider les montants des aides mentionnés ci-dessous ainsi que le changement de budget pour le mandatement de ces dernières.

- Pour le ticket-sport : 40 €
- Pour les centres de loisirs intercommunaux :

Quotient Familial	Tarif (quotient maxi avec repas)	Aide journée avec repas	Reste à la famille	Tarif sans repas	Aide journée sans repas	Reste à la famille sans repas
0 - 500	6,50	4,22 (65 %)	2,27	4,50	2,92	1,58
501 - 800	10,40	6,86 (66 %)	3,54	7,20	4,75	2,45
801 - 1 000	13,00	6,30 (48,50 %)	6,70	9,00	4,36	4,64

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-007 : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant qu'un agent communal contractuel peut être titularisé, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier des présents emplois. Il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique 1^{er} classe à temps complet figurant au tableau des effectifs.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 21-008 : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE PRIVÉE DU LOTISSEMENT LA FONTAINE COUVERTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20-042 du 22 septembre 2020 lançant l'enquête publique pour le transfert dans le domaine public de la voie privée du lotissement « la fontaine couverte ».

Cette enquête publique s'est déroulée du 13 au 28 octobre 2020 et a été conduite par M. CHAPPELLET nommé commissaire enquêteur par l'arrêté du Maire n°20-111 en date du 25 septembre 2020.

Les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies, et aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune de Meyssse. Il est donc décidé de le valider.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 21-009 : DIMINUTION DE LA DURÉE DU PRÉAVIS DE MADAME VENDELIN KIRN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail professionnel (n°2019-066) avait été signé le 24 juillet 2019 avec Madame Vendeline KIRN pour un local de la Maison Médicale précisant dans son article 2 que le délai de préavis est de 6 mois.

Madame KIRN souhaite mettre fin à cette location pour les raisons qu'elle a évoquées avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le préavis déposé hors délai et propose le départ de Madame Vendeline KIRN au 28 février 2021 avec une fin de bail au 31 mars 2021.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité